

EHPAD Public le Fil d'Argent Bray sur Seine.

L'EHPAD public le Fil d'Argent à Bray sur Seine a une capacité de 100 places dont 20 places de soins et 80 places d'aide sociale.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

81875396

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/05/2014
Réception Préfet : 05/05/2014
Publication RAAD : 05/05/2014

Le GIR Moyen Pondéré, indicateur du niveau moyen de dépenses est de 707, ce qui constitue un niveau élevé. Le PATHOS Moyen Pondéré (PMP), indicateur de charge en soins médico-techniques des résidents accueillis, est de 173, soit un niveau élevé.

La présente convention engage chacune des parties signataires sur les bases suivantes :

✓ pour l'établissement, le renforcement des droits des résidents, (mise à jour du contrat de séjour, du règlement de fonctionnement, du livret d'accueil, diffusion de l'information grâce à un site internet, information sur les directives anticipées et la possibilité de désignation d'une personne de confiance), la rédaction de projets de vie individualisés, l'amélioration de la prise en charge en matière de soins (bilan de santé systématique à l'entrée, lutte contre la dénutrition, traitement des escarres, prise en charge de la douleur), l'amélioration de la distribution des médicaments par la formalisation d'une convention avec un pharmacien, la formation de l'ensemble des agents aux normes d'hygiène (normes RABC, HACCP), l'amélioration de la gestion des ressources humaines (révision des fiches de postes, formation des agents à l'évaluation professionnelle), la mise en place d'une démarche qualité dans l'établissement (réunions bimensuelles d'un comité de pilotage de la qualité, mise en place d'une enquête de satisfaction), la mise en œuvre d'un projet architectural d'adaptation du bâtiment (restructuration visant à recréer 50 chambres conformes aux normes de surfaces, intégrant des salles d'eau pourvues de douches, aménagement d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés, création d'une unité protégée).

✓ pour l'Etat, en 2014, une dotation « soins -tarif partiel sans Pharmacie à usage intérieur » permettant le financement, dans la limite des moyens attribués à ce titre, de 23,5 postes équivalent temps plein d'aide soignant à hauteur de 70 % , de 5 postes d'infirmier, et de 0,30 poste de médecin.

✓ pour le Département, en 2014 une section dépendance correspondant à 30 % du coût de 23,5 postes équivalent temps plein d'aide soignant, 30 % du coût de 15 postes d'agents de services hospitaliers et 0,6 poste équivalent temps plein de psychologue.